

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ D'AUMOND**  
**Procès-verbal 12 octobre 2022**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 12 octobre 2022 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis	Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné	M. Robert Piché
M. Sébastien Lafrenière	Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Caroline Leruite, directrice générale par intérim à titre de secrétaire de la séance.

**1. Ouverture de l'assemblée**

**1.1 Vérification du quorum**

**2022-10-A4657      Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4658      Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

**2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure**

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 ;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022
- 3. Comptes payables**
- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (septembre 2022) ;
- 4 Incendie et sécurité publique**
- 4.1 Groupe CLR- dossier 911
- 5. Voirie**
- 6. Loisirs et culture**
- 7. Hygiène du milieu et Environnement**
- 8. Urbanisme, Développement et Industrie**
- 9. Administration**
- 9.1 Contrat de location Lenovo – Renouvellement
- 9.2 Formation ABC DG – Inscription de la directrice générale par intérim
- 9.3 Adoption - Politique concernant le Gym d’Aumond
- 9.4 Conditions de travail – Directrice générale par intérim
- 9.5 Embauche de Monsieur Jean-François Delcourt
- 9.6 Autorisation de signature des effets bancaires
- 9.7 Hydro-Québec et Bell Canada – Servitude
- 9.8 CHGA – Proposition publicitaire <<Clé en mains >> - 2023 et 2024
- 10. Varia**
- 11. Maire et conseillers**
- 11.1 Report de la séance du 9 novembre au 16 novembre
- 11.2 Demande d’aide à divers paliers gouvernementaux – Frais de dépassement des postes en essence
- 11.3 Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Contrôle de la surpopulation de bernaches
- 11.4 Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau - Second appui au mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lien avec les territoires incompatibles avec l’activité minière
- 12. Correspondance**
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l’unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

**2022-10-A4659**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4660**      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

**2022-10-A4661**      **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 septembre 2022 totalisent 183 799.23 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	131 713.31 \$
Comptes payés :	22 923.95 \$
Salaires :	29 161.97 \$

Chèque ou prélèvement annulé :Aucun

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

4. **Incendie et sécurité publique**

**2022-10-A4662 Groupe CLR- dossier 911**

CONSIDÉRANT les articles 52.1 et suivants de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3);

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (R.R.Q., c. S-2.3, r. 2) ;

CONSIDÉRANT les articles 244.68 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., F-2.1) ;

CONSIDÉRANT le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (R.R.Q., c. F-2, r. 14.2) ;

CONSIDÉRANT l'article 1400 « Service public d'appel d'urgence 9-1-1 (SPAU) » du Tarif général de Bell Canada approuvé par le CRTC ;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec est l'organisme à but non lucratif désigné par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour recevoir le produit de la taxe et le gérer conformément à la Loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE la MUNICIPALITÉ et Bell Canada ont convenu, par contrat, d'implanter un Service public d'appel d'urgence 9-1-1 ;

Il EST RÉSOLU de désigner CLR comme centre de réponse primaire 9-1-1 pour une durée de cinq (5) ans et d'autoriser le Maire, monsieur Mario Langevin et la directrice générale par intérim, madame Caroline Leruite à signer les documents nécessaires à cette entente.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Leruite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Leruite  
Directrice générale par intérim

5. Voirie
6. Loisirs et culture
7. Hygiène du milieu et Environnement
8. Urbanisme, Développement et Industrie
9. Administration

2022-10-A4663      Adoption - Politique concernant le Gym d'Aumond

Canada  
Province de Québec  
Municipalité d'Aumond

## POLITIQUE CONCERNANT LE GYM D'AUMOND

### DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, on entend par :

**Utilisateur** : Tout résident d'Aumond (sous présentation d'une pièce d'identité avec adresse);

**Gym** : Espace où sont mis à la disposition des utilisateurs des équipements d'entraînement ;

**Savoir-vivre** : Ensemble de règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

**Invité occasionnel** : Toute personne accompagnant un utilisateur de façon non régulière.

En se procurant une carte d'accès, les utilisateurs s'engagent à respecter les règles d'utilisation

suivantes :

### CONDITIONS D'UTILISATION

- L'utilisation des souliers d'extérieur à l'intérieur du GYM est interdite;
- Les utilisateurs doivent nettoyer les équipements utilisés après chaque usage avec le nettoyeur fourni;
- Il est prohibé de vaporiser les produits nettoyants directement sur les équipements;
- Les produits doivent être mis sur le linge de nettoyage;
- Les linges utilisés doivent être mis dans le panier à cet effet;
- Les utilisateurs ne doivent pas déplacer l'équipement en place;
- Il est strictement interdit de fumer ou de consommer des

boissons alcoolisées dans le gym;

- Les utilisateurs doivent ramasser leurs déchets et garder le local propre;
- Il est strictement interdit aux utilisateurs de prêter leur carte d'accès.

## **TARIFS**

**GRATUIT** pour les résidents d'Aumond, les conseillers, les pompiers volontaires et les employés municipaux.

**Un dépôt de 20 \$ pour la carte d'accès sera demandé**

Les jeunes de moins de 15 ans doivent absolument être accompagnés d'un adulte de plus de 18 ans inscrit.

Les jeunes de 15 à 17 ans doivent avoir le formulaire complété, ainsi que la partie d'autorisation parentale également complétée.

Non résident 100 \$ Annuel.

## **LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES**

L'inscription doit se faire au bureau municipal et doit être renouvelée chaque année.

Lors de l'inscription, vous devrez :

- Compléter la fiche d'inscription ;
- Un dépôt de 20\$ pour la carte d'accès sera demandé et remis au retour de celle-ci ;
- Payer les frais si applicables ;
- Recevoir la politique du Gym ;
- En se procurant une clé d'accès, les utilisateurs s'engagent à respecter les règles d'utilisation ;
- La clé d'accès demeure la propriété de la municipalité, le conseil se réserve le droit de la retirer en tout temps s'il juge qu'il y a eu manquement ;
- Les enfants de moins de 18 ans doivent avoir la section d'autorisation parentale complétée sur le formulaire ;
- Tous les résidents qui désirent avoir accès au local doivent compléter la fiche d'inscription et initialiser la partie du formulaire d'engagement, de reconnaissance et d'acceptation des risques :
- Un (1) formulaire par utilisateur (si personne mineure, signature d'un parent ou tuteur).
- Balayez votre jeton (puce) chaque fois que vous entrez dans la salle d'entraînement (chaque personne doit balayer son jeton) et ne jamais le prêter à quelqu'un d'autre.
- Les enfants de moins de 15 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte.
- Il est interdit de donner accès à une personne n'étant pas inscrite à la salle d'entraînement.
- Portez des chaussures sèches et propres.
- Respectez la propreté des lieux.

- N'apportez aucune nourriture, sauf des breuvages non alcoolisés.
- Nettoyez les équipements après chaque utilisation.
- Informez la municipalité si vous constatez un bris afin de ne pas être tenu responsable au 819-449-4006 au poste 221.
- Remettez les poids à leur place après chaque utilisation.
- Si vous êtes la dernière personne à quitter la salle d'entraînement, assurez-vous que les fenêtres, la radio et les télévisions soient fermées.
- Ne pas flâner dans la salle d'entraînement.
- Utilisez les appareils à bon escient.

RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE  
Le Secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION D'ADOPTION  
DATE 12 octobre 2022  
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DATE 13 octobre 2022

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4664**

**Conditions de travail – Directrice générale par intérim**

ATTENDU que le syndicat des Travailleurs et Travailleuse d'Aumond a accepté la prolongation de l'intérim de madame Caroline Leruite;

ATTENDU que les conditions de son emploi doivent faire l'objet d'une entente entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'accepter les nouvelles conditions de travail de Mme Caroline Leruite à titre de Directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim tel que recommandé par le comité des ressources humaines, pour une prolongation pour une période de six (6) mois, le tout avec effet 1<sup>er</sup> novembre 2022 et d'autoriser le maire, Mario Langevin d'en faire la signature.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4665**

**Embauche de Monsieur Jean-François Delcourt**

CONSIDÉRANT que le conseil désire embaucher monsieur Jean-François Delcourt;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'embaucher monsieur Jean-François Delcourt au poste de chauffeur-opérateur aux conditions de la convention collective.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4666**

**Autorisation de signature des effets bancaires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a deux signataires obligatoires au compte pour les effets bancaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier les signataires ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de nommer pour signataires d'effets bancaires : première signature Mario Langevin ou Anne Lévesque et deuxième signature Caroline Leruleite ou Cindy Céré.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4667**

**Contrat de location Lenovo - Renouvellement**

CONSIDÉRANT que le contrat de location pour le serveur et 2 ordinateurs arrivent à échéance;

CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux de remplacer par de l'équipement neuf ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser le remplacement de l'équipement en location et d'autoriser la directrice générale par intérim Caroline Leruleite à signer pour et au nom de la municipalité un nouveau bail pour une période de 36 mois pour des mensualités équivalentes ou moindre.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Caroline Leruleite, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
Caroline Leruleite  
Directrice générale par intérim

**2022-10-A4668**

**Formation ABC DG – Inscription de la directrice générale par intérim**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim Caroline Leruleite désire participer à la formation de l'ADMQ – l'ABC DG;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'inscription qui est gratuite et comprend deux nuitées de la directrice générale par



intérim à la formation l'ABC DG, qui se tiendra les 10 et 11 octobre 2022 à Québec. Les frais afférents lui seront remboursés et 1 nuitée supplémentaire lui sera accordé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

**2022-10-A4669**

**Hydro-Québec et Bell Canada – Servitude**

CONSIDÉRANT l'accord de la municipalité dans la demande de servitude d'Hydro-Québec et Bell Canada #1402-012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale par intérim, madame Caroline Lerule, et le maire, monsieur Mario Langevin à signer pour et au nom de la municipalité d'Aumond

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4670**

**CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains » - 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit parfois faire appel aux services de la radio communautaire CHGA pour informer sa population et ses contribuables vivant dans la région (fermeture de chemin pour travaux, événement spécial, assemblée publique) ;

CONSIDÉRANT QUE CHGA nous offre le forfait pour 2023 et 2024 au même prix que 2022 et que cela est avantageux pour la municipalité d'accepter l'offre pour ces deux années ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la municipalité accepte la proposition « Clé en main » au montant de 1650.00 \$ avant taxes plus la carte de membre de la radio CHGA-FM pour 2023 et 2024 dans le but d'être plus présent auprès de ses citoyens et citoyennes.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Caroline Lerule, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

**2022-10-A4671**

**Report de la séance régulière au 16 novembre 2022**

Il est résolu à l'unanimité de reporté la séance ordinaire prévue le 9 novembre 2022 au 16 novembre 2022.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4672**

**Demande d'aide à divers paliers gouvernementaux – Frais de dépassement des postes en essence**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà dépassé largement le budget attribué pour l'essence de la machinerie dédiée à la voirie municipale pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que la situation est la même partout au Québec avec l'augmentation du prix de l'essence ;

CONSIDÉRANT le déficit anticipé pour ces postes budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité ne peut avoir un budget déficitaire ;

CONSIDÉRANT l'ajustement tarifaire octroyé aux transporteurs en vrac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et unanimement résolu :

DE DEMANDER à divers paliers gouvernementaux une aide financière pour combler le déficit généré par cette situation.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux municipalités de La Vallée-de-la-Gatineau pour leur appui.

D'AUTORISER madame Caroline Lerule, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4673**

**Demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs –  
Contrôle de la surpopulation de bernaches**

CONSIDÉRANT que la Vallée-de-la-Gatineau fait face depuis quelques années à une surpopulation de bernaches, principalement aux abords de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une trop forte présence de ces oiseaux pose des problèmes de salubrité et porte atteinte à l'environnement et à l'intégrité des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que certaines municipalités de plus grande envergure ont procédé à l'embauche de firmes spécialisées pour veiller à la stérilisation des œufs de bernaches au printemps ou pour les faire fuir à l'automne à l'aide d'objets téléguidés, de chiens ou d'oiseaux de proie;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités n'ont pas les ressources financières pour permettre l'octroi de tel mandat et ne détiennent pas l'expertise nécessaire pour mettre en place localement de telles mesures;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait être opportun que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs propose des mesures provinciales pour contrôler la surpopulation des bernaches ou pour les inciter à nicher sur des terrains non utilisés par la population afin, notamment, d'assurer la protection de l'environnement et la salubrité du milieu.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par le conseil de la municipalité d'Aumond de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de mettre en place des mesures provinciales, sans frais pour les municipalités, pour contrôler la surpopulation des bernaches.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à la Ville de Gatineau ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais pour appui.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

**2022-10-A4674**

**Appui à la MRC Vallée-de-la-Gatineau - Second appui au  
mémoire concernant les demandes de la MRC de Papineau en lien  
avec les territoires incompatibles avec l'activité minière**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-R-AG115 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en appui au mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que les territoires de l'Outaouais et des Laurentides sont ciblés pour leur potentiel d'exploitation de minerai, dont le graphite;

CONSIDÉRANT que les régions de l'Outaouais et des Laurentides sont visées par plusieurs claims miniers;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'exprimer le point de vue des régions de l'Outaouais et des Laurentides à cet effet;

CONSIDÉRANT que les préoccupations du premier mémoire déposé par la MRC de Papineau n'ont pas été prises en compte dans le cadre de la nouvelle politique nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires déposés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a déposé un second mémoire concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière en juillet 2022 afin de réitérer l'importance des enjeux soulevés;

CONSIDÉRANT que l'économie circulaire, l'acceptabilité sociale et les principes du développement durable provenant de la Loi sur le développement durable sont des concepts de base à considérer dans cet exercice de réflexion;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 septembre 2022 à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu :

QUE le Conseil de la municipalité d'Aumond appuie le second mémoire de la MRC de Papineau concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière;

QUE le Conseil de la municipalité d'Aumond est d'avis que les préoccupations et les demandes énoncées dans le mémoire de la MRC de Papineau devront être intégrées dans le processus de réflexion du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui;

QUE la présente résolution soit envoyée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

**2022-10-A4675**      **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 16.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

---

Mario Langevin  
Maire

---

Caroline Lerule  
Directrice générale par intérim  
Greffière-trésorière par intérim

